

## VILLE DE BOULOGNE~BILLANCOURT

DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE À  
MONSIEUR QUENTIN DECLETY,  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT DES  
SERVICES.

### ARRÊTÉ

Le Maire de Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles, L2122-19 relatif à la délégation de signature, L2122-20, L.2122-21, L2122-22, L.2342-1 et suivants, R.2121-9, R.2122-8,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération n°5 du Conseil municipal du 28 mai 2020 déterminant les délégations confiées au Maire,

Vu l'arrêté du 17 octobre 2022 portant délégations de signature à Madame Maïté VANMARQUE, Directeur Général des Services,

Considérant que Monsieur Quentin DECLETY est Directeur Général Adjoint des Services de la commune,

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que la signature de certains documents soit assurée par un Directeur Général Adjoint des Services de la commune, sous contrôle de sa hiérarchie,

### ARRÊTE :

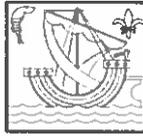
**ARTICLE 1 :** À compter du 1<sup>er</sup> février 2023, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Maïté VANMARQUE, Directeur Général des Services, Monsieur Quentin DECLETY, Directeur Général Adjoint des Services, reçoit délégation pour signer :

- les actes de gestion courante tels que les correspondances et courriers administratifs de transmission de documents ou d'information relevant du CLSPD et des directions suivantes :

- Direction Prévention et sécurité
- Direction Espaces publics, commerces, marchés et entreprises

- tous engagements, bons de commande et ordres de service, virements de crédits, tous documents, pièces et états comptables dans la limite de 20 000€ HT, relevant des directions cités à l'article 1 du présent arrêté,

- Coter et parapher les registres communaux.



ARTICLE 2 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2-4 boulevard de L'Hautil – B.P 30322 – 95027 Cergy-Pontoise Cedex, dans les deux mois suivant sa date de publication.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera :

- transmis à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine,
- notifié à l'intéressé,
- transcrit au registre des arrêtés,
- publié sur le site internet de la Ville.

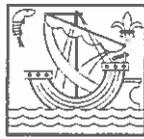
Fait à Boulogne-Billancourt, en Mairie, le

**12 JAN. 2023**

Le Maire,



Pierre-Christophe BAGUET



VILLE DE BOULOGNE~BILLANCOURT

LE MAIRE

Le 12 JAN. 2023

Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, votre arrêté du 12 JAN. 2023, portant délégations de signature.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pierre-Christophe BAGUET

Monsieur Quentin DECLETY  
Directeur Général Adjoint des services  
En Mairie

BOULOGNE BILLANCOURT - VILLE

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : 22253

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 12/01/2023

Objet : Délégations de signature à Monsieur Quentin DECLETY, Directeur Général Adjoint des Services.

Nature : Arrêtés réglementaires

Matière : Institutions et vie politique - Delegation de signature

Date de télétransmission : 12/01/2023 Agent de transmission : Sébastien CREMEL

Acte : Délégations de signature Mr Quentin DECLETY, Directeur Général Adjoint des Services..pdf

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 092 / ARRONDISSEMENT 3

Identifiant de l'acte : 092-219200128-20230112-22253-AR

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 12/01/2023